moment où il arrivait dans la rue, une ovation lui a été faite.

Un nombreux public criait : « Vive l'armée ! Vive le commandant Esterhazy ! » La foule tendait ses mains vers lui.

C'est avec de nombreuses difficultés qu'il a pu gagner la porte de la prison.

Aussitôt entré, les agents ont fait évacuer la rue.

Au moment où la garde quittait le Cherche Midi de nouveaux cris de Vive l'armée ! se sont fait entendre.

ARRESTATION DE Mme JOUFFROY D'ABBANS

Agissant en vertu d'un mandat de M. Bertulus, juge d'instruction, M. Bernard, commissaire de police attaché au contrôle de la préfecture de police, s'est rendu dans l'après midi au domicile de Mme Jouffroy d'Abbans, qu'il a invitée à le suivre au Palais.

M. le juge d'instruction Bertulus, s'étant rendu cette après midi au conseil de guerre qui jugeait le commandant Esterhazy on ne sait pas encore si Mme Jouffroy d'Abbans sera maintenue en état d'arrestation.

Les bruits les plus divers circulent sur cette nouvelle tournure que prend l'affaire.

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

AVANT LA SÉANCE

Paris, 11 janvier.

L'animation est peu vive dans les couloirs où toutes les conversations roulent sur l'affaire Dreyfus Esterhazy.

On croit que le bureau de la Chambre sera réélu sans changements.

Il semble se confirmer que les élections législatives seraient fixées au 24 avril ; les scrutins de ballottage auraient donc lieu le 8 mai.

L'enquête sur le Panama

La commission d'enquête va maintenant terminer promptement ses travaux. M. Vallé compte avoir achevé lundi le rapport général, qui lui a été confié. Il a l'intention d'y insérer une protestation contre la constitution d'une commission supérieure spéciale chargée d'examiner les conclusions adoptées par la commission d'enquête parlementaire, sur le rapport de M. Viviani, à l'égard de M. Quesnay de Beaurepaire.

D'autre part, au point de vue du récent procès et des acquittements des inculpés, qui ne l'a point surpris, disait-il, il se propose de faire observer que, le juge d'instruction la chambre des mises en accusation et le jury de 1893, n'ayant pas ajouté foi à la liste du baron de Reinach et ayant renoncé à poursuivre ou acquitter les inculpés d'alors, il était naturel que le jury de 1897 ne crût pas non plus au carnet d'Arton et acquittât les accusés qui lui étaient déférés.

Avant de convoquer la commission d'enquête, M. Vallé doit s'informer auprès de ses collègues qui ont des rapports à lire si leur travail est prêt. On se souvient qu'il reste à entendre tous les rapports individuels concernant les parlementaires qui ont été renvoyés devant la cour d'assises ou dont s'est occupé M. Le Poittevin, ainsi que les rapports de M. Samary sur Cornélius Herz et de M. de Ramel sur les missions Dupas et Georges Lefèvre auprès d'Arton.

La suppression des octrois

[illegible] par le ministre des finances en vue de permettre l'application immédiate de la loi relative à la suppression des octrois sur les boissons hygiéniques dans les communes qui sont prêtes à remplacer leurs taxes d'octroi, comporte un seul article qui est ainsi conçu :

« Les communes qui procéderont avant le 31 décembre 1898 à la révision de leurs tarifs d'octroi sur les boissons hygiéniques conformément à la loi du 29 décembre 1897 pourront établir des taxes de remplacement dans les conditions prévues par les articles 4 et 5 de cette loi.

« Elles bénéficieront également, au cas de dégrèvement total, des dispositions des articles 6, paragraphes 3 et 9 de la loi du 29 décembre 1897. »

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 h. 20, sous la présidence de M. Doyssel, doyen d'âge, qui invite les plus jeunes députés à prendre place au bureau comme secrétaires.

MM. Turrel et Lebon sont seuls au banc des ministres. Peu de députés dans la salle.

On procède au tirage au sort des bureaux et à celui des scrutateurs. Puis le président déclare la session ordinaire ouverte.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Après la lecture de quelques lettres d'excuses de députés, le président prononce le discours suivant :

Messieurs et chers collègues,

Je ne veux pas vous fatiguer d'un long discours ; mais, puisque mon âge m'appelle à l'honneur d'ouvrir cette dernière session de notre législature, vous me permettrez d'exprimer en quelques mots mes impressions et mes sentiments personnels.

Ce qui me frappe douloureusement à travers ces temps troubles, c'est la désespérante lenteur de notre évolution progressiste ; ce sont les obstacles sans cesse renaissants qui se dressent sur le chemin du progrès social et de la liberté là où devrait s'épanouir le triomphe de la civilisation victorieuse. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Les efforts de cette grande nation qui s'appelle la France succèdent aux efforts, et successivement aussi les barrages apparaissent sous mille formes, successivement le terrain conquis se trouve attaqué, entamé, perdu souvent par des entreprises de ruse ou de violence.

Ainsi est jour la grande comédie politique depuis soixante années.

Après l'épopée impériale, c'est d'abord la Restauration qui, brisant les limites qu'elle avait elle-même acceptées, prétend nous traîner en arrière en s'appuyant sur des doctrines mortes et sur des sectes requisitoires. 1830 se lève alors et d'un revers de main balaie la pieuse réaction. (Applaudissements à gauche.)

C'est la plus légitime des révolutions qui se soient jamais accomplies dans le monde ! s'écriait quelques jours après M. Guizot, le même Guizot qui, un peu plus tard, proclamait hautement que les réformes étaient des rêves, que le suffrage universel était une utopie et qui déchaînait ainsi le mouvement enthousiaste et généreux de 1848, bientôt broyé par le Deux Décembre.

Nous savons comment, après dix-huit ans de luttes sourdes et inquiètes engagées au nom de la liberté, arrivèrent les désastres qui nous écrasèrent. La France trahie, blessée, mutilée, redescend enfin maîtresse de elle-même et croit pouvoir envisager avec confiance le développement de sa puissance et de sa grandeur.

Or, vingt-sept années se sont écoulées, les abus se sont obstinément maintenus, et quant aux modifications réelles et profondes, cent fois reconnues comme nécessaires, cent fois promises par solennels serments, elles n'ont point été réalisées. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche).

Le colossal impôt est toujours là avec ses chiffres écrasants avec ses criantes iniquités. Les rapports de l'Eglise et de l'Etat demeurent enveloppés d'ambiguïtés redoutables. (Très bien)

La centralisation autoritaire et tracassière pèse de son poids étouffant sur les citoyens, alors que la Constitution et tous les clichés officiels leur crient qu'ils sont souverains et maîtres de leurs destinées.

Dans ces conditions et sans parler des incidents graves qui nous ont récemment emus ni des nuages épais qui s'amassent sur l'Europe, il est grand temps de consolider fermement les forces morales et matérielles de la République, non pas à l'aide d'expédients obliques et de discours sdroits, mais par des réalités franchement démocratiques, œuvres de justice et de raison. (Applaudissements à l'extrême gauche).

Notre mandat est expiré. Maintenant il nous reste à peine quelques heures à vivre. Mais la plupart d'entre vous, mes chers collègues, reprendront leurs sièges.

D'accord avec les nouveaux venus, vous formerez un faisceau d'honneur, de patriotisme éclairé et de fière indépendance. Il faut que la France soit la France, il faut qu'elle se dégage des féodalités cosmopolites, grandissantes et envahissantes qui, au nom des basses passions d'argent, gouvernent, rançonnent et corrompent le pays. (Vifs applaudissements sur de nombreux bancs).

Il faut que nous nous nous préservions résolument de ces intrusions politiques étrangères auxquelles on prétend pieusement nous asservir et dont les formules insidieuses étaient déjà flétries il y a deux siècles par Pascal dans ses lettres immortelles.

Il faut que la solidarité soit fortement assise parmi nous comme base et puissance sociales. Il faut que la liberté et l'égalité règnent bien réelles et bien vivantes, en dépit des oligarchies dominantes et oppressives. (Applaudissements à l'extrême gauche).

Et que de choses il y aurait encore à dire !... Quoi qu'il en soit, pour conquérir sans secousses ces éléments de force et de vie il faut nous unir et quand je prononce ce grand mot d'*union*, je ne parle pas de ces unions hybrides faites d'équivoques et de trahisons, mais de l'union droite et franche, de l'union loyalement républicaine, fortifiante et féconde. C'est là ce qu'attend la France avec une juste impatience. (Salve d'applaudissements à l'extrême gauche).

⁂

ÉLECTION DU BUREAU

Le scrutin est ouvert pendant une heure pour la nomination du président.

Le scrutin est clos à 3 h. 55.

Un autre scrutin est ouvert pendant une heure pour la nomination des vice-présidents.

M. Brisson est réélu président de la Chambre par 243 voix sur 342 votants.

Le scrutin est clos à 4 h. 30.

Le scrutin est ouvert pour la nomination des secrétaires.

Le scrutin est clos à 5 h. 15.

[illegible] des vice-présidents.

Sont réélus : MM. Deschanel, par 253 voix ; Poincaré, par 236 ; Sarrien, par 218 ; Lambert, par 217.

Le scrutin est ouvert pendant une demi-heure, pour la nomination des questeurs.

Le quorum n'a pas été atteint dans le vote sur la nomination des questeurs.

Sont élus secrétaires : MM. Abel, Néron-Bancel, Dejean, Cochin, Mougeot, Jourde, Dreker, David, Codet.

La Chambre a décidé de fixer à jeudi la reprise de son budget.

La séance est levée à 6 h. 15.

AU SENAT

LA SEANCE

La séance est ouverte à deux heures dix, sous la présidence de M. Wallon, sénateur inamovible, le « père » de la Constitution de 1875, doyen d'âge.

Le président déclare ouverte la session ordinaire de 1898, fait l'éloge funèbre de M. Hanotaux, décédé, et prononce ensuite l'allocution d'usage dans laquelle il défend les prérogatives du Sénat en matière de finances.

Nous ferons grâce à nos lecteurs de cet insignifiant discours.

Après le tirage au sort des bureaux le Sénat s'ajourne à jeudi pour l'élection du bureau définitif.

La séance est levée à 2 h. 45.

Deux Français assassinés en Italie

Paris, 11 janvier.

Il y a deux mois environ, nous annoncions l'assassinat de deux chasseurs français, Joseph Ange et Marius Maurel, tués à Ponte Bernardo par deux gardes chasse du roi Humbert.

Nos compatriotes, habitants de la commune de Saint Etienne (Alpes Maritimes), étaient partis le matin pour chasser le chamois, accompagnés d'un herboriste nommé Galleau et d'un paysan du nom de Ciamin.

Ils revenaient le soir, vers quatre heures portant chacun sur leurs épaules un chamois, quand ils virent surgir d'un ravin deux gardes italiens qui leur ordonnèrent ainsi qu'à leurs deux compagnons, de rendre les armes.

Sur leur refus, l'un des gardes italiens, brigadier, donna l'ordre au garde qui était avec lui, et qui avait le fusil en joue, de tirer. Ange frappé au cœur, tomba raide mort. Maurel atteint au front, vint s'abattre à son tour. Quant à Ciamin, voyant le fusil du garde se tourner contre lui, il se laissa glisser sur la pente du ravin, donnant à supposer qu'il avait été frappé mortellement par le soldat italien. Quant à Galleau, il fut fait prisonnier.

Une dépêche de Rome annonce que la Chambre des mises en accusation, a confirmé l'arrêt de non-lieu rendu en ce qui concerne les 2 gardes-chasse. Galleau vient d'être renvoyé devant le tribunal de Coni, sous l'inculpation de révolte et contravention à la loi sur la chasse. Les débats n'auront pas lieu avant la première moitié de février.

On voit quelle singulière notion les tribunaux italiens ont de la justice. Deux chasseurs français sont tués par des gardes italiens et c'est le troisième chasseur français que l'on met en accusation ! Pourquoi ne pas poursuivre aussi les deux morts ?

Vous verrez que notre gouvernement ne protestera pas contre cette infamie.

Les Massacres en Orient

Le joug Turc. — Nouveaux crimes. — Protestation du Parti Ouvrier Bulgare. — Appel à la Démocratie européenne !

Le Parti ouvrier démocrate-socialiste de Bulgarie nous communique, avec prière de l'insérer, une résolution qu'il a prise, dans une grande réunion publique, le 24 Décembre (2 Janvier courant).

Ainsi qu'on va pouvoir en juger, cette déclaration flétrit, une fois encore, les ignobles procédés du massacreur Abdul-Hamid et elle sera entendue de tous les hommes de cœur :

Considérant, que le régime politique actuel en Turquie, caractérisé par les persécutions en masse et meurtres de dizaines de milliers de citoyens innocents des deux sexes, hier en Arménie et en Crète, aujourd'hui avec les mêmes détails sanglants en Macédoine, d'un côté étouffe tout progrès économique et politique, auquel ont droit tous les peuples subjugués à la Turquie et de l'autre côté présente un danger continu pour la paix universelle ;

Considérant encore, que l'Europe a reçu le droit reconnu par les traités internationaux et sanctionné par la pratique diplomatique de régler les affaires intérieures de la Turquie :

Considérant enfin, que les luttes intestines actuelles et acharnées menées par les peuples balcaniques pour la possession de la Macédoine, luttes soutenues par les gouvernements et envenimées par les journaux chauvinistes de ces pays, les affaiblissent tous et les jettent entre les mains de leur ennemi commun — la diplomatie étrangère russe, autrichienne, ou n'importe quelle autre ; — que, de plus, ces luttes non seulement mettent en grand danger l'indépendance politique des pays balcaniques, mais sont encore très nuisibles pour la Macédoine elle même, en divisant ses forces et son unité et en la livrant sans défense à l'arbitraire du sulian,

Les citoyens de Sofia

I. Protestent contre le régime actuel dans tout l'empire turc et dans le cas donné, contre les atrocités en Macédoine ;

II. Font appel à l'opinion publique en Europe et surtout à ses partis démocratiques pour demander l'autonomie politique pour la Macédoine aussi bien que pour les autres provinces turques ;

III. Condamnent le plus énergiquement les meurtres et les persécutions mutuelles en Macédoine, exercés par les différentes propagandes : bulgare, serbe, grecque ou roumaine ;

IV. Font appel aux peuples balcaniques et aux partis progressistes de la péninsule balcanique pour s'entendre mutuellement sur une même revendication, celle de l'*autonomie*, aussi bien pour la Macédoine, que pour les autres provinces turques, et de renoncer tous, à toute prétention ultérieure sur la Macédoine.

Cette autonomie doit s'étendre pour la Macédoine sur les départements et cantons avec droit de choisir pour langue officielle, pour les affaires de la localité, celle de la majorité de la population cantonale et d'admettre plusieurs langues officielles pour les affaires communes du pays — comme c'est en Suisse — (sic) elle donnera, par conséquent, possibilité à tous les groupes nationaux aussi petits qu'ils soient, de développer leur nationalité ; une entente semblable sur la question de Macédoine mettra fin aux luttes intestines dans les pays balcaniques et créera pour eux les conditions nécessaires pour une action commune contre le gouvernement turc d'un côté et les intrigues diplomatiques étrangères d'autre, ce qui sera d'une grande utilité pour eux et d'un grand intérêt pour la paix européenne ;

V. Autorisent le bureau de répandre cette résolution dans la presse balcanique et européenne.

Sofia, le 21 décembre 1897 (le 2 janvier 1898).

Le Bureau : Président, Antoine IVANOFF, peintre. — Membres, T. BANCOFF, cordonnier, N. GEORGHIEFF, tailleur, N. GLAVINOFF, menuisier, — Secrétaire, A. VASSILIEFF, typographe.

Nous nous associons pleinement, quant à nous, aux si légitimes protestations et revendications du parti ouvrier bulgare, en émettant le vœu que son action ne se démente pas et qu'il réussisse, enfin, à soulever l'opinion européenne contre l'ami de notre Hanotaux l'affreux sultan, rouge du sang des chrétiens de Crète, d'Arménie et de Macédoine.

AUX MINES DE DROCOURT

Lens, 11 janvier.

La situation reste stationnaire aux mines de Drocourt.

La nuit de lundi à mardi a été assez mouvementée aux abords des deux puits de cette concession : les grévistes y étaient nombreux cherchant à empêcher leurs camarades de reprendre le travail. Les gendarmes ont dû intervenir sur plusieurs points et des pr. cès verbaux ont été dressés.

La compagnie accuse à la descente de mardi matin 168 descentes sur 330 au puits numéro 2 et 179 descentes sur 620 au puits numéro 1.

A la descente du soir on affirme que 275 ouvriers sont descendus à la fosse n° 1 et 87 à celle n° 2.

Le chiffre des grévistes serait actuellement de 1200 environ.

Plusieurs commerçants ne voulant pas continuer à vendre à crédit ont, mardi, dans la journée, fermé leurs magasins. Cette mesure est vivement critiquée par les grévistes.

Le service d'ordre

Le commandant de gendarmerie Winterberger, d'Arras, est venu, mardi après midi, visiter les divers postes du service d'ordre qui comprend actuellement 52 gendarmes.

Le secteur de la fosse n° 1 est placé sous la direction du maréchal des logis Leraillez, de Lens et celui de la fosse n° 2 sous celle du maréchal des logis Payen, de Rouvroy.

La Réunion de Rouvroy

Environ 350 grévistes assistaient à la réunion tenue mardi soir, salle Morel, à Rouvroy.

Au bureau avaient pris place les citoyens Morel, comme président, Evrard-Bernard et Henri Botte assesseurs. Le citoyen Damiany remplissait les fonctions de secrétaire.

En ouvrant la réunion, le président Morel fait un appel à la résistance et surtout à l'exactitude aux patrouilles qui doivent être nombreuses.

Le citoyen EVRARD, secrétaire général du syndicat, constate, en commençant, que le nombre des auditeurs aux réunions augmente chaque jour, ce qui est un indice de la légitimité des revendications formulées.

Il proteste contre les dires de certains qui affirment qu'il s'agit d'une grève d'un lendemain de quinzaine ou autrement dit d'une grève de *soulards* (sic).

Également, il proteste contre les affirmations de ceux qui prétendent que le chômage n'a qu'un but : faire réintégrer le mineur Morel. Eh bien ! dit Evrard, que M. Delmiche sache que nous sommes prêts à abandonner cette question s'il veut donner satisfaction aux autres. En cette circonstance encore, le camarade Morel sera le sacrifié ; il y consent volontiers, ne voulant pas qu'il soit dit que son nom a pu nuire à la cause des ouvriers.

Evrard proteste contre les actes de pression exercés la nuit dernière, par des porions et autres agents de la Compagnie, contre les violences ayant pour but de contraindre nombre d'ouvriers à se rendre au travail.

Il y a là, dit-il, des actes répréhensibles de la part du père Delmiche, mais qui sont excusables car Français de fraîche date, il ne connaît pas encore bien les lois françaises. (Cris : A bas Delmiche !)

L'orateur cite les menaces et violences exercées la nuit dernière, par des employés de la Compagnie sur les ouvriers Joseph Bailleul et Théodore Dugace, puis il ajoute :

« N'imitez pas les hommes de M. Delmiche, ne répondez pas à leurs provocations ; répondez leur plutôt que vous ne voulez pas réclamer à coups de poing, ni par des injures ni par des menaces, mais que vous entendez exposer vos revendications par paroles et c'est pourquoi vous êtes prêts à entrer en pourparlers avec la Compagnie.

« Que le père, que le fils Delmiche ou même un employé ayant qualité pour le faire, fut il le saint esprit, daignent recevoir les ouvriers et rapidement, je l'espère, dit Evrard, le conflit prendra fin si, de part et autre, on est animé de sentiments conciliants.

Ensuite Evrard passe en revue les revendications, puis il s'élève contre les quelques commerçants qui ont témoigné l'intention de fermer boutique jusqu'après le chômage. Ceux-ci, dit-il, agissant ainsi manqueraient à tous leurs devoirs envers ceux qui sont pour la plupart leurs clients depuis nombre d'années.

En terminant, Evrard annonce que dans le but de relever un peu le courage de quelques-uns, il se joindra durant la nuit de mardi à mercredi, aux patrouilles de grévistes qui vont circuler dans les cours et aux abords des fosses la Parisienne et de Noumèa.

Le président de la réunion met ensuite aux voix la continuation de la grève, qui est votée à l'unanimité.

Seconde réunion à Drocourt

Une réunion privée a été tenue à sept heures et demie du soir à Drocourt dans une des salles de l'estaminet Vigne. Le citoyen Evrard y a parlé dans le même sens qu'à Rouvroy.

Une arrestation

Le mineur Paul Caul est mis en état d'arrestation pour entrave à la liberté du travail ; il a été conduit à la prison d'Arras.

DERNIÈRE HEURE

LE CANAL DE PANAMA

Londres, 11 janvier.

On télégraphie de Panama, au *Times*, que 3,500 ouvriers sont employés actuellement à la continuation des travaux. L'achèvement du canal est considéré comme probable.

L'AFFAIRE DREYFUS

Paris, 11 janvier.

La dame Jouffroy d'Abbans et son amant Reschal ont été arrêtés, sur la plainte du capitaine de Valsecrre.

Une perquisition à son domicile a amené la saisie des lettres établ[illegible] pièces de chantage.

La dame d'Abbans a été écrouée à Saint Lazarre et Reschal à Mazas.

L'ACTION SOCIALISTE

DANS LA RÉGION

A Houplines

Dimanche 16 janvier 1898, à 3 heures, conférence publique et contradictoire, sous la présidence du citoyen DAUDRUMETZ, délégué du Comité fédéral, dans la grande salle de la Société coopérative de l'Union, avec le concours assurédes citoyens DEVRAIGNE professeur d'agriculture, Emile SOHIER, conseiller municipal et VANDAELE, délégué du Comité fédéral.

A Haubourdin

Dimanche 16 janvier, à 6 h. 1/2 du soir, grande réunion publique et contradictoire, chez le citoyen Cousin, estaminet du Point du Jour, route de Béthune, avec le concours des citoyens Henri GHESQUIERE, conseiller général, adjoint au maire de Lille, et A. RAGHEBOOM, délégué du Comité fédéral.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

UN MINEUR ÉCRASÉ

LIEVIN, 11 janvier.

Lundi, vers dix heures du soir, on trouvait près de l'arrêt du chemin de fer tramway de Lens à Frévent, rue Faidherbe, à Liévin le corps du nommé Noiret, âgé d'une trentaine d'années, ouvrier mineur occupé à la fosse numéro onze des mines de Lens.

Ce malheureux, présume-t-on, voulut monter ou descendre du tramway en marche ; manquant le pied, il a dû rouler sous les wagons. Son corps fut trouvé dans un état pitoyable : il avait une jambe entièrement coupée et les entrailles gisaient sur le pavé.

Malgré les soins empressés qui lui furent prodigués par le docteur Bia et M. Bridoux, pharmacien, Noiret ne tarda pas à expirer.

UN ENFANT MARTYR

MÉRICOURT, 11 janvier.

Procès verbal vient d'être dressé à la charge de la dame Douvrin Césarine, qui vit maritalement avec un sieur Lourdaud, pour mauvais traitements envers son enfant âgé de cinq ans.

Les voisins, indignés des procédés de cette mégère portèrent plainte.

De l'enquête faite par les gendarmes il résulte que l'enfant est mal nourri, mal couché, constamment obligé de rester dans une étable et toujours battu.

Le docteur Laquette de Lens chargé de visiter l'enfant, a constaté que le corps était couvert d'ecchymoses provenant de coups.

Nous espérons qu'une punition méritée rappellera à cette femme ses devoirs de mère.

ROUBAIX

L'AFFAIRE DES HOSPICES

Les responsabilités

Nous recevons de MM. Deleporte, Bayart et Briet, administrateurs des Hospices, la lettre suivante, à propos de l'affaire Vincre, et de ce que nous en avons dit dans notre numéro de dimanche dernier :

Roubaix, le 11 janvier 1898, à midi.

A Monsieur le Rédacteur en Chef

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Comme vice président et administrateurs des hospices de Roubaix, nous sommes pris à partie au sujet de l'affaire Vincre, dans un article paru dans votre journal portant la date du 10 courant, sous la rubrique « Roubaix. Le scandale des hospices. »

Comptant sur votre impartialité, et usant de notre droit, nous vous prions, en réponse à cet article, de vouloir bien insérer la rectification ci après dans une prochaine édition de votre journal :

— Il n'est pas exact que nous ayions été appelés devant le jury d'assises de Douai, au sujet de l'affaire Vincre, comme ayant reçu mandat de l'administration des hospices ; mais bien comme ayant été assignés, par le ministère public, pour y témoigner, ce qui n'est pas la même chose.

Les hospices y étaient représentés régulièrement par Me Dubron, avocat, et Me Parenty avoué ; et ce, en vertu d'une délibération administrative en date du 6 novembre dernier.

Ces honorables défenseurs, avant l'audience, nous ont demandé si les hospices avaient rempli les formalités nécessaires pour ester légalement en justice comme partie civile.

Nous les avons renseignés sur ce qui s'était passé, leur faisant connaître que les hospices plaidaient, — et depuis toujours — devant le jury d'expropriation, comme un simple particulier et sans autorisation préalable. Ils nous ont répondu que ce n'était pas tout à fait la même chose.

La question ayant été étudiée séance tenante, ils ont conclu que l'autorisation préalable, en due forme, était indispensable et d'ordre public et qu'il était préférable, dans l'intérêt des hospices pour éviter les frais du procès, de renoncer, avant l'audience, à se porter partie civile. Consultés à ce sujet, nous nous sommes rangés à leur avis, tous les droits des hospices étant réservés pour l'avenir.

— A la suite de cet entretien, Me Parenty, avoué, au nom de la partie civile, a déposé les conclusions écrites suivantes : « Lui donner acte de ce que l'administration des hospices n'a ni sollicité, ni obtenu l'autorisation d'ester en justice ; que sa constitution doit conséquemment être considérée comme non avenue ; et qu'elle ne saurait, en aucun cas, supporter les frais du procès ; que la somme versée comme provision doit, au contraire, lui être restituée, et que, pour le surplus, il convient de la réserver en tous ses droits.

Après que Me Dubron, avocat, eût développé ces conclusions, la Cour, sur cet incident, a rendu l'arrêt suivant : « Attendu que, d'après la législation actuelle, l'administration des hospices ne peut ester en justice qu'après un avis conforme du Conseil municipal et avec l'autorisation du Conseil de Préfecture ; que, dans ses conclusions, la partie civile se reconnaît elle même dépourvue de toute autorisation.

« Par ces motifs, déclare non avenue la constitution de ladite partie civile ; ordonne que les fonds déposés par les conclusants leur seront restitués. »

Notre témoignage n'a point été de nature à atténuer la culpabilité de Vincre ; bien au contraire, nous avons dû [illegible]

Le jury de Douai, en répondant négativement à toutes les questions posées par Monsieur le Président de la Cour d'assises, a acquitté Vincre : — qu'il en porte toute la responsabilité devant la société dont il était le représentant.

Il est certain que le public roubaisien n'a point ratifié cette sentence et qu'il n'a point absous Vincre des agissements pour lesquels il était incriminé.

Quant à nous, nous estimons avoir fait notre devoir en sauvegardant les intérêts hospitaliers.

En faisant le contraire, nous nous serions rendus, à nos yeux, *coupables*... d'imprudence ! *coupables*... de *méconnaissance* dans la gestion des biens des pauvres ! etc. Et peut être *responsables*... devant tout le monde !

Ceci dit, nous laissons au public roubaisien le soin de juger.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur en chef, etc...

G. BRIET. DELEPORTE-BAYART.

Cette lettre, au lieu de détruire, ne fait absolument que confirmer ce que nous avons dit.

MM. Deleporte-Bayart et Briet n'avaient pas le droit d'autoriser Me Dubron à se désister comme partie civile au nom de l'administration des hospices. C'est pourtant ce qu'ils ont fait.

Voici d'ailleurs à cet effet les déclarations que M. Briet a faites au *Journal de Roubaix*, et que celui-ci a reproduites hier matin :

« Le jour du procès, avant l'audience, notre conseil, Me Dubron, nous dit qu'il était à peu près certain de l'acquittement de Vincre fils. Comment se formait-il une conviction ? C'est le point délicat.

« Il avait sans doute entendu les bruits qui circulaient à Douai, répandus avec intention, au sujet de la non culpabilité de l'accusé.

« Dans tous les cas, il nous posa, à M. Deleporte et à moi, cette question :

« Vous portant partie civile, si Vincre est acquitté, tous les frais du procès, soit environ 3,000 francs, seront mis à votre charge. Dans ces conditions, il vaut mieux, je crois, me laisser présenter des conclusions tendant au désistement. »

« Vous le comprenez, nous étions assez perplexes, il fallait cependant prendre une décision sans retard. Dans l'impossibilité matérielle de consulter nos collègues de l'administration, et voulant sauvegarder les intérêts des Hospices, nous avons suivi le conseil de Me Dubron. Personne ne peut nous jeter la pierre, et surtout M. Bailleul, à qui toutes ces choses ont été dites et redites en réunion de commissions et qui est parfaitement au courant de l'affaire.

» D'ailleurs, ajoute M. Briet, j'ai l'intention de me concerter avec M. Deleporte Bayart pour répondre dans une lettre aux attaques dont nous sommes l'objet dans l'*Egalité*.

MM. Briet et Deleporte Bayart dans leur lettre ne peuvent dire qu'une chose : c'est que l'administration des Hospices avait à la date du 6 novembre décidé de se porter partie civile.

Que n'ont ils laissé aller Me Dubron jusqu'au bout ? Si l'administration des Hospices n'avait pas pris toutes ses précautions pour pouvoir ester civilement dans l'affaire Vincre, il fallait laisser Me Hatiu, le défenseur de l'accusé, le démontrer lui-même. Celui ci n'eut pas manqué de le faire, pour sauver son client.

Me Dubron qui avait reçu mandat de la commission des hospices ne se serait jamais désisté s'il n'avait eu le consentement de MM. Deleporte Bayart et Briet. Il eut certainement rempli sa tâche jusqu'à la fin, car il ne pouvait agir autrement.

La démonstration est donc bien faite, que ce sont les administrateurs qui sont allés à Douai pour témoigner qui sont responsables du désistement de la plainte contre M. Vincre.

Le *Journal de Roubaix* disait encore hier que « ce désistement avait été sévèrement jugé par l'opinion publique. » Il n'est que juste de démontrer sur qui doivent retomber les responsabilités de cette lamentable affaire.

Comité exécutif

Le comité exécutif se réunira ce soir, à 8 h. 1/2, au local La Paix.

A propos de coups

Un échappé de Montdidier, aboyeur de profession, — mais aboyeur peu dangereux, en raison de sa couardise — essaie ce matin de nous « blaguer » à propos d'un coup déjà ancien, reçu par nous sur la tête.

Ce n'est pas à la tête que ce p'tre de la plume et de la religion collectionne quant à lui, les coups que chacun se plaît à lui distribuer ; c'est à l'opposé. Et les bottes menaçantes se lèvent, si nombreuses à son passage, qu'il a dû faire confectionner, pour ses culottes, un capiton spécial.

L. M.

Un vol singulier et audacieux

Un vol qui démontre une audace inouïe a été commis hier soir, vers cinq heures, chez le citoyen Avit Lombart conseiller municipal, marchand de beurre œufs et jambons, demeurant rue Labruyère, 24.

Le malfaiteur a pénétré chez lui et a enlevé trois jambons d'une valeur de 25 fr. Il a sûrement ôté ses souliers pour accomplir son larcin car il y a toujours eu quelqu'un dans la maison et aucun bruit n'a été entendu.

Plainte a été portée au commissaire de police.

Statistique de la population

Voici la statistique de la population roubaisienne pendant le mois de décembre écoulé :

Il y a eu 329 naissances, dont 297 légitimes et 32 illégitimes, 278 décès et 11 mort-nés, 107 mariages et 2 divorces.

Les décès se répartissent comme suit : de moins d'un an, 71 ; de un an à cinq ans, 71 ; de 5 à 19 ans, 13 ; de 20 à 39 ans, 40 ; de 40 ans à 59 ans, 21 ; de 60 ans et au-delà, 62.

Saisie de sardines

Hier matin, 300 kilog. de sardines en paniers, reconnues impropres à la consommation, ont été saisies à la halle aux poissons.

Combats de coqs

Il y avait une société nombreuse, mardi soir, chez M. Henri Delbecke, au Maréchal de Coyghem, Grande Rue, 111, pour voir jouer la belle partie, 2/3 pour 50 fr. contre le Château de Lille.

Voici les résultats de cette partie : le Maréchal gagne les 1re et 2e paires et perd la 3e.

Des paris nombreux ont été engagés de part et d'autres.

Les deux sociétés avaient mis au parc de très bons coqs. Aussi une grande animation n'a cessé de régner pendant toute la durée de cette partie.

Concerts et spectacles

Théâtre de Roubaix. — Direction : Mme veuve G. Deschamps. — Bureaux à 7 h. — Rideau 7 h. 1/2.

Jeudi 13 janvier, spectacle de gala, deux immenses succès : LE SUPPLICE D'UN [illegible] en 5 actes, par MM. E. Grangé et L. Thiboust. — Dernière de : LE PETIT MOUJIK, opérette nouvelle en 3 actes, par MM. P. Newsky et J. Lévy, musique de M. Georges Haakman.

Grand Théâtre Hippodrome. — Bureaux à 7 heures 1/2. — Rideau à huit heures.

Jeudi 13 janvier, LA FAVORITE, grand opéra en 4 actes et 5 tableaux, paroles de MM. Scribe, A. Roger et G. Paer, musique de Donizetti. — PAILLASSE, drame lyrique en 2 actes de Léon Cavallo.

Par suite du refus formel de l'éditeur de *Hamel et Gretche*, s'opposant à ce que cette œuvre soit représentée à Roubaix, la troupe de Gand donnera la pièce citée plus haut.

TOURCOING

Ouvriers et Patrons

Après l'élection des prud'hommes ouvriers qui, dimanche, a donné lieu à l'agitation que l'on sait, est venue lundi, l'élection des prud'hommes patrons.

Ici, pas de compétition, pas de lutte. Les candidats, tous, ont été élus à l'unanimité des votants. Cela montre bien l'union de la classe bourgeoise, l'entente entre tous les patrons.

Pour la défense de leurs intérêts de classe, pour assurer leur domination et continuer impunément leurs injustices les patrons savent s'unir : le vote de lundi en est une preuve frappante.

Les ouvriers, ceux-là précisément qui ont à se défendre contre les abus de l'organisation patronale et auxquels les juges prud'hommes peuvent parfois rendre de réels services, n'ont malheureusement pas compris encore la nécessité de cette entente.

Et il arrive, comme c'était le cas dimanche, que des malheureux — coupables ou inconscients — acceptent de leurs patrons le mandat de combattre les leurs, des ouvriers comme eux.

C'est chose triste à constater, et cela se reproduit à toutes les élections pour les prud'hommes ouvriers. Si encore les candidats des patrons ne se disaient pas indépendants !

En résumé, l'entente entre tous les patrons est chose faite depuis longtemps, tandis que l'entente entre les travailleurs est loin d'être accomplie.

Cependant, on ne saurait le nier, l'éducation ouvrière fait chaque jour de rapides progrès.

Lorsque les travailleurs connaîtront mieux leurs droits et leurs devoirs, lorsqu'ils sauront comprendre que toujours les batailles électorales auxquelles ils peuvent prendre part mettent en opposition des intérêts de classe, alors ils ne se tromperont plus, ils ne voteront plus pour leurs adversaires, ils feront comme les patrons font aujourd'hui, ils se mettront d'accord.

Et le jour n'est pas éloigné où l'immense majorité des travailleurs tourquennois comprendront cette nécessité.

Les résultats de l'élection de dimanche nous permettent cet espoir.

G. DESCHEERDER.